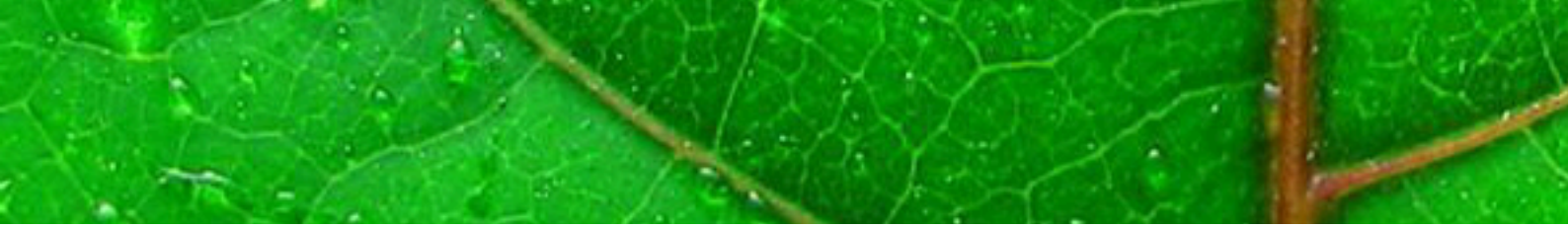

Statut « Artiste de haut niveau »

Étudiant à statut particulier, des aménagements sont possibles.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour, par le biais de son service culturel (DMEAAC : Direction de la Maison de l'Étudiant et de l'Action Artistique et Culturelle), propose un « statut artiste de haut niveau ». Ce statut a pour objectif de concilier une pratique artistique de haut niveau et les études universitaires.

Le code de l'éducation prévoit dans le cursus des étudiants :

- des aménagements possibles dans l'organisation et le déroulement de leurs études
- des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières

Liste des statuts particuliers **Identification de la situation**	**Aide à la prise en compte de la situation**	**Aménagements possibles d'études délivrés par le directeur du collège et sur demande de l'étudiant**
Étudiant(e) salarié(e)	Étudiant exerçant une activité professionnelle d'au moins 10 h/semaine en moyenne ou 40h/mois	• Étalement de scolarité • Priorité dans le choix des groupes de TD et de TP • Dispense partielle ou totale d'assiduité • Dispense de contrôle continu pour un examen terminal • Session spéciale d'examens dans le cas d'un contrôle continu intégral (hors partiel) • Autres modalités selon les contraintes de la formation et celles de l'étudiant proposées par le responsable de formation
Étudiant(e) futur parent	/	
Étudiant(e) chargé(e) de famille ou aidant familial	/	
Étudiant(e) engagé(e) dans plusieurs cursus	Étudiant bénéficiant d'une double inscription (inscription dans deux diplômes distincts)	
Étudiant(e) en situation de handicap **(pathologie chronique ; problème de santé invalidant ; trouble de l'apprentissage)**	Ex : étudiant en longue maladie et/ou en situation de handicap temporaire, étudiant ayant des troubles Dys	Se reporter à la procédure de la mission Handicap
Étudiant(e) à besoin éducatif particulier	Ex : Étudiant empêché	• Étalement de scolarité • Priorité dans le choix des groupes de TD et de TP • Dispense partielle ou totale d'assiduité

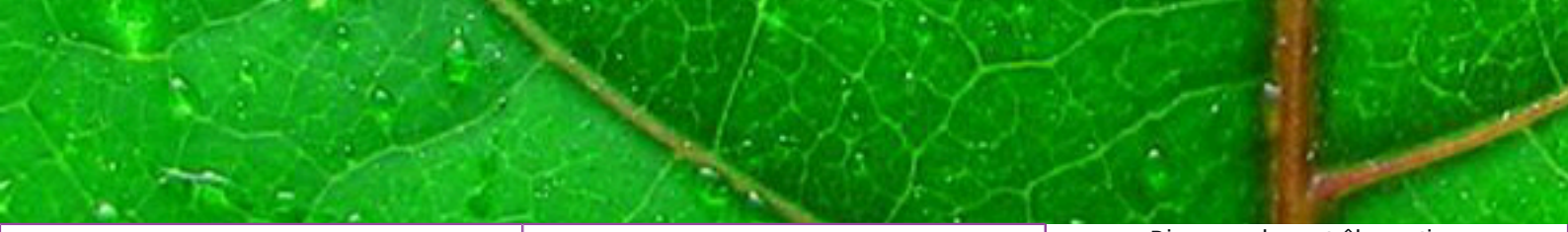

Etudiant(e) Entrepreneur	Être inscrit au diplôme d'établissement Étudiant entrepreneur (D2E)	• Dispense de contrôle continu pour un examen terminal • Session spéciale d'examens dans le cas d'un contrôle continu intégral (hors partiel) • Autres modalités selon les contraintes de la formation et celles de l'étudiant
Artiste de haut niveau	Pratique artistique de type professionnel Préparation d'un diplôme artistique professionnel (cf. statut Artiste UPPA)	
Sportif(ve) de haut niveau	Inscription sur les listes nationales et/ou cf. statut SHN UPPA ainsi qu'Elite Sportive Universitaire	
Étudiant(e) exerçant les activités mentionnées à l'article L 611-11 càd liées à l'exercice de responsabilités particulières	• Étudiant(e) Bureau association • Étudiant(e) militaire dans la réserve opérationnelle • Étudiant(e) service civique • Étudiant(e) Volontaire militaire • Étudiant(e) SVE (service volontaire européen) • Étudiant(e) Elu	

- Télécharger le dossier de demande de statut particulier (pdf - 134 Ko)

Si votre demande de statut particulier a été acceptée, veuillez compléter le formulaire joint :

- Télécharger le dossier de demande d'aménagement d'études/examens (pdf - 134 ko)